



DÉCLARER UN ACCIDENT

Assurance ETHIAS – Royal Kituro Rugby Club

À SAVOIR

- L'assurance complémentaire ETHIAS (police n° 45.038.678) intervient après la mutuelle.
- Vous devez être en ordre auprès de votre mutuelle.
- Le Kituro ne prend pas en charge les frais couverts par l'assurance obligatoire.

1. Compléter la déclaration d'accident

Le formulaire de déclaration d'accident est disponible sous la bannière « Documents » sur le site du Royal Kituro Rugby Club.

Vérifiez que les rubriques 2, 3, 4 et 7 sont complétées (5 et 6 si nécessaire), que la page 3 comporte votre signature et la vignette de la mutuelle et que la page 4 contient le certificat médical signé et cacheté. Un certificat médical de premier constat délivré par un hôpital est également accepté.

2. Envoyer votre déclaration

Envoyez uniquement une version scannée à : secretariat@kituro.be

⚠ N'envoyez jamais directement votre dossier à ETHIAS.

Le secrétariat du Kituro transmet votre dossier à l'assurance via l'AVIA.

3. Recevoir votre numéro de dossier

ETHIAS vous communiquera un numéro de dossier. Conservez-le : il sera indispensable pour toutes vos communications avec l'assurance.

4. Demander le remboursement

- Réglez vos frais médicaux.
- Faites intervenir votre mutuelle.
- Demandez une attestation de remboursement.
- Envoyez cette attestation à ETHIAS avec votre numéro de dossier.

Conservez une copie de tous vos documents.

Besoin d'aide ?

✉ secretariat@kituro.be

Document rédigé par
Daphné De Moor
Secrétaire Générale
Royal Kituro Rugby Club